

RÈGLEMENT 01-274-66

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (RCA13 09010)

VU les articles 113, 145.15 et 145.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et l'article 155 de l'annexe C de cette Charte;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025;

À la séance du **date**, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète:

1. Le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) est modifié par l'insertion, après l'article 208.1, de l'article suivant :

« **208.2** Dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536 où est autorisée la catégorie d'usage C.4, un espace servant à la production ou à la fabrication est autorisé s'il est complémentaire à un commerce et s'il ne dépasse pas 20 % de la superficie de plancher de cet établissement. ».

2. L'article 226 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le point 3, du point suivant :

« 4. centre de transbordement de marchandises. ».

3. Le paragraphe 2° de l'article 265 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le point 35, des points suivants :

« 36. alcool et vins, sauf alcool méthylique;
37. bicyclettes ;
38. menuiserie ;
39. boulangerie ;
40. brasserie ;
41. chauffage et climatisation (fabrication de matériel) ;
42. électriques et électroniques (fabrication d'appareils et produits) ;
43. embouteillage ;
44. fer-blanc et autres métaux (estampage et fabrication de petits objets) ;
45. photographie, photogravure, rayons X (fabrication, découpage et préparation de films et de plaques) ;
46. portes, fenêtres et huisseries en bois, en métal ou de vinyle. ».

4. L'article 273 de ce règlement est modifié par la suppression des points 38, 41, 43, 44, 46, 52, 54, 56, 67, et 71.

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 279, de l'article suivant :

« **279.1.** Malgré les exigences de la section I à IV, dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, un espace servant à la vente au détail est autorisé s'il est complémentaire à un établissement et s'il ne dépasse pas 20 % de la superficie de plancher de cet établissement. ».

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 334.2, des articles suivants :

« **334.3.** Dans une zone où est autorisée la catégorie A, un espace servant à la vente au détail est autorisé s'il est complémentaire à un établissement et s'il ne dépasse pas 20 % de la superficie de plancher de cet établissement.

334.4. Dans une zone où est autorisée la catégorie A, l'entreposage, les équipements et les infrastructures servant à la production sont autorisés à l'extérieur du bâtiment aux fins complémentaires de l'établissement.

334.5. Dans une zone où est autorisée la catégorie A, les dépendances sont autorisées pour la catégorie A sans l'obligation d'avoir un bâtiment principal. ».

7. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 418.3, de l'article suivant :

« **418.4.** Malgré les exigences des articles 418.2 et 418.3, dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, au moins 65 % de la superficie d'un terrain non bâti doit être plantée de végétaux en pleine terre, sans toutefois être inférieur à 20 % de la superficie totale du terrain.

Un espace végétalisé situé sous une saillie ou un volume en surplomb situé à plus de 2 mètres du niveau naturel du sol peut être considéré dans le pourcentage de verdissement. ».

8. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'intitulé du chapitre II du titre VI, de ce qui suit :

« **SECTION 0.I**
PARC DE STATIONNEMENT PARTAGÉ

558.1 Dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1314, 1316, 1318, 1325, 1327, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, la fourniture pour un tiers d'une ou de plusieurs unités de stationnement sur une propriété privée est permise pour la période durant laquelle elles sont non occupées par les établissements auxquels elles sont reliées accessoirement. ».

9. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 566.1, de l'article suivant :

« **566.2.** Malgré les exigences du tableau de l'article 566, dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, le nombre d'unités de stationnement doit être conforme aux exigences énumérées dans le tableau suivant :

EXIGENCES RELATIVES AU NOMBRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT		
USAGES	NOMBRE MINIMAL D'UNITÉS EXIGÉ	NOMBRE MAXIMAL D'UNITÉS AUTORISÉ
FAMILLE HABITATION		
Usages de la famille habitation	Aucun	1 par logement
FAMILLE COMMERCE		
Usages de la famille commerce C.5	Aucun	1 unité par 30 m ² de superficie de plancher
Autres usages de la famille commerce	Aucun	1 unité par 100 m ² de superficie de plancher
FAMILLE INDUSTRIE		
Usages de la famille industrie	0,9 unité par 200 m ² de superficie de plancher	1 unité par 100 m ² de superficie de plancher
FAMILLE ÉQUIPEMENTS COLECTIFS ET INSTITUTIONNELS		

Usages de la famille équipements collectifs et institutionnels des catégories E.2 et E.5	1 unité par 300 m ² de superficie de plancher	1 unité par 75 m ² de superficie de plancher
Usages de la famille équipements collectifs et institutionnels des catégories E.4, E.6 et E.7	1 unité par 300 m ² de superficie de plancher	1 unité par 100 m ² de superficie de plancher

. ».

- 10.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 569, des articles suivants :

« **569.1** Dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, lors d'une nouvelle construction pour un usage résidentiel de 20 logements et plus, commercial, équipements collectifs et institutionnels, ou industriel et lorsque des unités de stationnement sont fournies, un minimum d'une unité de stationnement doit être réservée à des usages collectifs et partagés, plus une unité additionnelle pour chaque tranche complète de 20 unités de stationnement fournie.

569.2 Dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, lors d'un agrandissement d'un bâtiment de 20 logements et plus ou dans le cas d'un changement d'usage résultant en un bâtiment de 20 logements et plus, le bâtiment doit être pourvu du nombre d'unités de stationnement réservées à des usages collectifs et partagés supplémentaires conformément aux dispositions suivantes :

Le nombre d'unités de stationnement supplémentaires correspond à la différence entre le nombre d'unités exigé réservées à des usages collectifs et partagés par le présent règlement et le plus grand des nombres suivants :

- a) le nombre d'unités exigé réservé à des usages collectifs et partagés par le présent règlement pour le bâtiment avant son agrandissement ;
- b) le nombre d'unités existant réservé à des usages collectifs et partagés.

569.3 Dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, lors d'une nouvelle construction pour un usage résidentiel de 9 logements et plus, commercial, équipement collectif ou institutionnel, ou industriel et lorsque des unités de stationnement sont fournies, un minimum d'une unité de stationnement doit être desservie par une borne de recharge pour véhicule électrique de niveau 2 (240 volts) et réservé aux véhicules en recharge, plus une borne additionnelle pour chaque tranche complète de 10 unités de stationnement fournies pour les 100 premières unités et une borne additionnelle par tranche complète de 20 unités, pour les unités excédant les 100 premières.

Une unité de stationnement desservie par une borne de recharge peut être une unité exigée ou fournie. ».

- 11.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 570, des articles suivants :

« **570.1** Malgré l'article 570, dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, lors d'une nouvelle construction comprenant un usage résidentiel de moins de 20 logements, à l'exception d'une habitation unifamiliale, d'un duplex et d'un triplex, commercial, équipement collectif ou institutionnel, ou industriel, les unités de

stationnement fournies aux fins de cet usage doivent être majoritairement situées à l'intérieur du bâtiment principal.

570.2. Malgré l'article 570, dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, lors d'une nouvelle construction comprenant un usage résidentiel de 20 logements et plus, les unités de stationnement fournies aux fins de cet usage résidentiel doivent être situées entièrement à l'intérieur du bâtiment principal, à l'exception des unités de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ou à des usages collectifs et partagés qui peuvent être implantés en surface. ».

12. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 597.1, de l'article suivant :

« **597.2.** Malgré 597.1, dans les zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1325, 1327, 1336, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533, 1534, 1535 et 1536, en plus des aménagements prescrits pour une aire de cinq cases de stationnement et plus, des arbres d'une canopée dense doivent être plantés de telle sorte qu'au moins 40 % de la surface minéralisée du stationnement soit ombragée. ».

13. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'intitulé de la Section VI du chapitre II du titre VI, de l'article suivant :

« **613.1** Des unités de stationnement pour vélo sont exigées conformément à la présente section. ».

14. L'article 617 de ce règlement est modifié par l'insertion, à la suite du premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Lorsque qu'un bâtiment comporte plus de 40 unités de stationnement pour vélo, au moins la moitié des unités fournies doit être située à l'intérieur du bâtiment. ».

15. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 617, de l'article suivant :

« **617.1** Tout bâtiment doit être desservi par un branchement électrique pour vélo à assistance électrique, pour chaque tranche de 10 stationnements pour vélo situé à l'intérieur du bâtiment et ces branchements doivent être situés à proximité des stationnements pour vélo. ».

16. L'article 618 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **618.** Le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo exigé est déterminé de la façon suivante :

1° pour un usage résidentiel, excluant une habitation unifamiliale, le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo est de 1 unité pour chaque 35 m² de superficie de plancher de logement, jusqu'à concurrence de 200 unités ;

2° pour un usage commercial ou équipements collectifs et institutionnels d'une superficie de plancher supérieure à 100 m², le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo est de 5, plus 5 unités pour chaque tranche de superficie de plancher de 200 m² supplémentaire, jusqu'à concurrence de 200 unités ;

3° pour un usage industriel d'une superficie de plancher supérieure à 500 m², le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo est de 5, plus 1 unité pour chaque tranche de superficie de plancher de 200 m² supplémentaire, jusqu'à concurrence de 200 unités. ».

17. L'article 618.1 de ce règlement est remplacé par ce qui suit :

« **618.1.** Lors d'un changement d'usage d'un bâtiment, ce bâtiment doit être pourvu du nombre d'unités de stationnement pour vélo supplémentaire exigé par le présent règlement pour le nouvel usage.

Le nombre d'unités supplémentaires correspond à la différence entre le nombre d'unités exigé par le présent règlement pour le nouvel usage et le plus grand des nombres suivants :

1° le nombre d'unités de stationnement pour vélo exigé par le présent règlement pour l'usage remplacé ;

2° le nombre d'unités de stationnement pour vélo existant.

- 618.2.** Lors d'une nouvelle construction pour un usage commercial, industriel, d'équipement collectif ou institutionnel qui comporte 40 unités pour vélo et plus, le bâtiment doit prévoir au moins un vestiaire-douche et des casiers. ».
- 18.** Les articles 620 à 623 de ce règlement sont abrogés.
- 19.** L'article 671 de ce règlement est modifié par :
- 1° le remplacement du paragraphe 8° par le suivant :
- « projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment existant, de transformation, de remplacement d'une caractéristique architecturale ou d'aménagement de terrains pour un terrain situé en bordure de la rue Fleury entre le côté est de la rue Saint-Hubert et le côté ouest de l'avenue Papineau, hormis l'emplacement occupé par l'église Saint-Paul-de-la-Croix. »;
- 2° la suppression des paragraphes 9°, 12° et 17°;
- 3° l'insertion des paragraphes suivants :
- « 18° projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment existant, de transformation, de remplacement d'une caractéristique architecturale, d'affichage, d'aménagement de terrain, d'occupation aux fins d'agriculture ou de murale dans les zones 1229, 1269, 1277, 1285, 1289, 1296, 1300, 1301, 1309, 1312, 1314, 1316, 1318, 1325, 1327, 1338, 1360, 1368, 1533, 1534, 1535 et 1536.
- 19° projet d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment existant ou d'aménagement d'un terrain visant un élément d'un bâtiment identifié à l'annexe R. ».
- 20.** L'article 673 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 10° par le suivant :
- « 10° Pour les projets de nouvelle construction comportant un usage résidentiel et les projets de transformation à des fins résidentielles d'un bâtiment existant ou d'une partie d'un bâtiment existant et qui a été conçu à des fins autres visés par le paragraphe 18° de l'article 671, une étude de compatibilité de l'usage résidentiel qui inclut minimalement les informations prévues à l'annexe P est exigée. »
- 21.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 673.2, de l'article suivant :
- « **673.3** Une demande d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de nouvelle construction ou d'agrandissement d'un bâtiment visé par le paragraphe 18° de l'article 671 doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le terrain. ».
- 22.** Les articles 674.4 à 674.6, 674.15 et 674.20 de ce règlement sont abrogés.
- 23.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 674.20, des articles suivants :
- « **674.21.** En plus des critères généraux identifiés à l'article 674, les objectifs et critères suivants sont applicables à un projet visé par le paragraphe 18° de l'article 671 :
- A) Objectifs et critères applicables à une nouvelle construction et à l'agrandissement d'un bâtiment:
- Objectif :**
Favoriser une amélioration de l'image et du paysage urbain du District central.
- Critères :**
Adopter une expression architecturale urbaine et contemporaine de qualité, en utilisant des matériaux durables et esthétiques;
Moduler les formes, les façades et les hauteurs afin de créer un cadre bâti de qualité et d'éviter la monotonie;
Aménager les espaces intérieurs et prévoir des ouvertures généreuses des établissements au rez-de-chaussée des bâtiments afin d'établir des liens de complémentarité avec les espaces extérieurs;
Privilégier l'enfouissement et la localisation à l'intérieur des bâtiments des réseaux d'utilités publiques et des équipements associés;
Concevoir des bâtiments aptes à supporter des structures vertes sur toit, loggias ou balcons pouvant notamment servir à l'agriculture urbaine.
- Objectif :**
Proposer des aires de verdissement suffisantes et des mesures pour atténuer l'impact des îlots de chaleur urbains et des pluies abondantes.
- Critères :**

Intégrer, pour les bâtiments et les terrains, des revêtements qui favorisent la réduction des îlots de chaleur;
Établir des marges de recul suffisantes pour permettre le verdissement des cours avant et des liens conviviaux avec l'espace public;
Préconiser le verdissement par le biais d'aires de plantation en pleine terre, au niveau du sol;
Limiter ou organiser l'implantation des structures souterraines dans les cours afin de permettre les plantations en pleine terre et l'infiltration des eaux de pluie.

Objectifs :

Assurer la perméabilité et la sécurité des déplacements actifs et atténuer la présence des véhicules, des aires de stationnement et des unités de chargement extérieures;

Critères :

Prévoir un réseau de parcours et de lieux sécuritaires favorisant les déplacements actifs sur le site;

Minimiser les voies d'accès et de circulation véhiculaire à l'intérieur du site;

Privilégier l'aménagement des aires de stationnement à l'intérieur des bâtiments;

Implanter des stationnements pour vélos accessibles et sécuritaires pour l'ensemble des personnes usagères du site;

Prévoir des unités de stationnement réservées à l'autopartage;

S'assurer que les aires et les quais de chargement soient sécuritaires pour l'ensemble des déplacements sur le site et ses abords.

Objectif :

Prévoir un cadre bâti à échelle humaine et ouvert sur l'espace public.

Critères :

Intégrer des formes bâties, tels que des basiliaires, des retraits et autres, afin d'établir une relation d'échelle humaine avec l'espace public;

Aménager les espaces intérieurs et des ouvertures nombreuses au rez-de-chaussée des bâtiments afin d'établir des liens de complémentarité avec les espaces extérieurs.

Objectifs :

Localiser les usages sensibles sur le site et parmi les bâtiments afin de favoriser une intégration harmonieuse de ces usages à l'intérieur ou aux abords des secteurs présentant une mixité d'usages;

Concevoir les bâtiments, les logements et les espaces extérieurs rattachés à un usage sensible de manière à minimiser les impacts et contraintes identifiées du milieu environnant.

Critères :

Prévoir des distances suffisantes et des mesures de mitigation (aménagements, plantations, écrans et autres) avec les éléments du milieu environnant susceptible d'avoir des impacts et contraintes sur un usage sensible;

Favoriser la proximité d'usages et d'aménagements complémentaires aux usages sensibles et qui sont susceptibles d'avoir peu d'impacts et de contraintes sur ceux-ci;

Utiliser la forme, l'orientation et les matériaux du bâtiment afin de réduire l'exposition aux impacts et contraintes du milieu;

Traiter les ouvertures (orientation, matériaux) afin de réduire l'exposition des usages sensibles aux impacts et contraintes du milieu;

Aménager les espaces intérieurs et extérieurs des usages sensibles ainsi que les aires communes servant à ceux-ci afin de réduire l'exposition aux impacts et contraintes du milieu.

- B) Objectifs et critères applicables à la transformation et au remplacement d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment existant:

Objectif :

Favoriser une amélioration de l'image et du paysage urbain du District central.

Critères :

Adopter une expression architecturale urbaine et contemporaine de qualité, en utilisant des matériaux durables et esthétiques;

Moduler les formes, les façades et les hauteurs afin de créer un cadre bâti de qualité et d'éviter la monotonie;

Aménager les espaces intérieurs et prévoir des ouvertures généreuses des établissements au rez-de-chaussée des bâtiments afin d'établir des liens de complémentarité avec les espaces extérieurs;

Privilégier l'enfouissement et la localisation à l'intérieur des bâtiments des réseaux d'utilités publiques et des équipements associés;

Concevoir des bâtiments aptes à supporter des structures vertes sur toit, loggias ou balcons pouvant notamment servir à l'agriculture urbaine.

Objectifs :

Localiser les usages sensibles sur le site et parmi les bâtiments afin de favoriser une intégration harmonieuse de ces usages à l'intérieur ou aux abords des secteurs présentant une mixité d'usages;

Concevoir les bâtiments, les logements et les espaces extérieurs rattachés à un usage sensible de manière à minimiser les impacts et contraintes identifiées du milieu environnant;

Critères :

Prévoir des distances suffisantes et des mesures de mitigation (aménagements, plantations, écrans et autres) avec les éléments du milieu environnant susceptible d'avoir des impacts et contraintes sur un usage sensible;

Favoriser la proximité d'usages et d'aménagements complémentaires aux usages sensibles et qui sont susceptibles d'avoir peu d'impacts et de contraintes sur ceux-ci;

Utiliser la forme, l'orientation et les matériaux du bâtiment afin de réduire l'exposition aux impacts et contraintes du milieu;

Traiter les ouvertures (orientation, matériaux) afin de réduire l'exposition des usages sensibles aux impacts et contraintes du milieu;

Aménager les espaces intérieurs et extérieurs des usages sensibles ainsi que les aires communes servant à ceux-ci afin de réduire l'exposition aux impacts et contraintes du milieu.

C) Objectifs et critères applicables à l'aménagement d'un terrain:

Objectifs :

Assurer la perméabilité et la sécurité des déplacements actifs et atténuer la présence des véhicules, des aires de stationnement et unités de chargement extérieures.

Critères :

Prévoir un réseau de parcours et de lieux sécuritaires favorisant les déplacements actifs sur le site;

Minimiser les voies d'accès et de circulation véhiculaire à l'intérieur du site;

Privilégier l'aménagement des aires de stationnement à l'intérieur des bâtiments;

Planter des stationnements pour vélos accessibles et sécuritaires pour l'ensemble des personnes usagères du site;

Prévoir des unités de stationnement réservées à l'autopartage;

S'assurer que les aires et les quais de chargement soient sécuritaires pour l'ensemble des déplacements sur le site et ses abords.

D) Objectif et critères applicables à l'affichage:

Objectif :

Favoriser un affichage qui contribue à la mise en valeur du site.

Critères :

Traiter les enseignes quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs et à la localisation, avec sobriété en s'harmonisant avec l'architecture des bâtiments et le milieu d'insertion;

Concevoir les enseignes sur vitrage afin qu'elles n'obstruent pas la vue à l'intérieur du bâtiment.

E) Objectif et critères applicables à une murale:

Objectif :

Aménager des murales visibles et pérenne adaptées à leur milieu.

Critères :

Choisir un espace visible sans obstruction de l'espace public ou semi-privé;

S'assurer que les dimensions de l'œuvre soient adaptées au contexte urbain;

Prendre en compte les contraintes techniques, l'état et les éléments présents sur la partie du mur extérieur visé pour l'aménagement d'une murale.

F) Objectif et critères applicables à une occupation pour une activité à des fins d'Agriculture et situés dans le voisinage immédiat d'un terrain où un usage sensible est autorisé.

Objectif :

Assurer une insertion harmonieuse de cet usage dans le milieu environnant.

Critères

Limiter les vibrations, bruits, odeurs, poussières et lumières aux limites du terrain;

Prévoir des mesures de mitigation adéquates permettant d'assurer une intégration des aménagements extérieurs adaptés aux bâtiments avoisinants, notamment en ce qui a trait aux distances minimales avec les terrains adjacents ou situés dans le voisinage immédiat et qui sont occupés par un *usage sensible*, par le choix de l'emplacement des équipements mécaniques, de l'occupation extérieure des cours, des bâtiments et constructions accessoires et en limitant leurs superficies;

Limiter les opérations de chargement ou de déchargement de véhicules lourds;

Limiter l'entreposage extérieur.

674.22. En plus des critères généraux identifiés à l'article 674, les objectifs et critères suivants sont applicables à un projet visé par le paragraphe 19° de l'article 671 :

Objectifs

Maintenir, rétablir et renforcer les caractéristiques architecturales reconnues comme éléments patrimoniaux industriels;
Renforcer l'aspect patrimonial industriel sans compromettre le caractère d'un bâtiment.

Critères

Les travaux respectent les directives présentes dans le tableau de l'annexe R quant aux différents éléments à conserver, réhabiliter ou restaurer ;
La transformation met en valeur les bâtiments contributifs au caractère industriel du District central. ».

- 24.** Les limites des zones 1269, 1274, 1277, 1289, 1296, 1301, 1309, 1318, 1325, 1335, 1338, 1360 et 1533 illustrées au plan Z-3 de l'annexe A de ce règlement sont modifiées tel qu'indiqué à l'annexe A.
- 25.** L'annexe L de ce règlement est modifiée par le retrait des zones 1261, 1299, 1302, 1310, 1311, 1342 et 1374.
- 26.** L'annexe L de ce règlement est modifiée par l'ajout des zones 1535 et 1536.
- 27.** La grille de zonage relative à la zone 1229 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Remplacer le taux d'implantation maximal permis de 85 % par 70 % ;
 - Remplacer le PIIA « Zone 1229 » par le PIIA « District central ».
- 28.** La grille de zonage relative à la zone 1254 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
 - Ajouter les usages spécifiques en particulier « A : agriculture », « centre de transbordement de marchandises » et « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - Ajouter un taux d'implantation minimal permis de 50 % ;
 - Retirer le mode d'implantation contiguë.
- 29.** La grille de zonage relative à la zone 1267 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - Ajouter un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal permis de 1 ;
 - Modifier le taux d'implantation minimal permis de 30 % à 50 %.
- 30.** La grille de zonage relative à la zone 1269 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter les usages autorisés H.1, H.2, H.3, H.4(1), H.4(2), H.4, H.5, H.6, H.7 et E.4(1) ;
 - Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - Remplacer le nombre d'étages minimal permis de 2 à 6 mètres et le nombre d'étages maximal permis de 4 à 8 ;
 - Remplacer la hauteur en mètres maximale permise de 17 à 31 mètres ;
 - Remplacer le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal permis de 1 à 3 et le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal permis de 3 à 4 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal permis de 30 % à 50 % ;
 - Remplacer le PIIA « De l'Acadie entre Crémazie et Sauvè » par le PIIA « District central ».
- 31.** La grille de zonage relative à la zone 1273 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
 - Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
 - Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - Ajouter un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal permis de 1 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal permis de 30 % à 50 %.
- 32.** La grille de zonage relative à la zone 1274 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;

- c) Remplacer le nombre d'étages minimal de 1 étage à 2 étages ;
 - d) Ajouter un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal permis de 1 ;
 - e) Ajouter le taux d'implantation minimal permis de 50 % ;
 - f) Retirer le mode d'implantation contiguë.
- 33.** La grille de zonage relative à la zone 1277 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de C.5B à C.4B ;
 - b) Remplacer l'usage C.5B par les usages autorisés H.1, H.2, H.3, H.4(1), H.4(2), H.4, H.5, H.6, H.7 et E.4(1) ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - d) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - e) Remplacer le nombre d'étages minimal permis de 1 à 4 étages et le nombre d'étages maximal permis de 4 à 15 étages ;
 - f) Remplacer la hauteur maximale permise de 17 à 55 mètres ;
 - g) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal permis de 3,5 et remplacer le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal permis de 2 à 4,5 ;
 - h) Ajouter le taux d'implantation minimal de 50 % ;
 - i) Remplacer le PIIA « De l'Acadie entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».
- 34.** La grille de zonage relative à la zone 1285 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à C.2C ;
 - b) Remplacer les usages C.7A, I.1A, I.2A et I.4A par les usages autorisés H.1, H.2, H.3, H.4(1), H.4(2), H.4, H.5, H.6, H.7, C.2C, C.4B et EA.10 ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - d) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - e) Ajouter le nombre d'étages minimal de 6 étages ;
 - f) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1,2 ;
 - g) Remplacer le taux d'implantation minimal permis de 30 % à 50 % ;
 - h) Remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » par le PIIA « District central ».
- 35.** La grille de zonage relative à la zone 1289 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
 - b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique EA.10 « activité communautaire et socioculturelle » ;
 - d) Ajouter l'usage spécifique en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - e) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - f) Ajouter le nombre d'étages minimal de 6 étages et le nombre maximal d'étages de 8 étages ;
 - g) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1,2 et remplacer le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 3 à 4 ;
 - h) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - i) Ajouter le PIIA « District central ».
- 36.** La grille de zonage relative à la zone 1293 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
 - b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
 - d) Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « A : agriculture », « centre de transbordement de marchandise », « I.4: Photographie, photogravure, rayon X », « I.4: Huile végétale (produite par extraction, traitement) », « I.4: Gélatine à base végétale », « I.4: Résine, sauf brai et arcanson » et « parc de stationnement partagé » ;
 - e) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - f) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 ;
 - g) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - h) Ajouter la note « Certains travaux touchant des éléments patrimoniaux industriels de cette zone sont visés par les articles 671, 674 et 674.19 ainsi que l'annexe R ».
- 37.** La grille de zonage relative à la zone 1296 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - b) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - c) Remplacer le taux d'implantation maximal de 85 % à 70 % ;
 - d) Remplacer le PIIA « De l'Acadie entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».

38. La grille de zonage relative à la zone 1300 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
- b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
- c) Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
- d) Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « I.4: savon (fabrication par fonte ou traitement de corps gras » et « parc de stationnement partagé » ;
- e) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
- f) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
- g) Ajouter le PIIA « District central » ;
- h) Ajouter la note « Certains travaux touchant des éléments patrimoniaux industriels de cette zone sont visés par les articles 671, 674 et 674.19 ainsi que l'annexe R ».

39. La grille de zonage relative à la zone 1301 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
- b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
- c) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
- d) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
- e) Ajouter le nombre d'étages minimal de 6 étages ;
- f) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1,2 et remplacer le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 9 à 4,5 ;
- g) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
- h) Remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » par le PIIA « District central ».

40. La grille de zonage relative à la zone 1309 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
- b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
- c) Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
- d) Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « A : agriculture », « Galerie d'art » et « parc de stationnement partagé » ;
- e) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
- f) Ajouter le nombre d'étages minimal de 2 étages et le nombre d'étages maximal de 6 étages ;
- g) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 ;
- h) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
- i) Remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » par le PIIA « District central ».

41. La grille de zonage relative à la zone 1310 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
- b) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
- c) Remplacer le taux d'implantation maximal de 85 % à 70 % ;
- d) Ajouter le PIIA « District central ».

42. La grille de zonage relative à la zone 1312 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » par le PIIA « District central ».

43. La grille de zonage relative à la zone 1314 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
- b) Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « A : agriculture », « Galerie d'art » et « parc de stationnement partagé » ;
- c) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
- d) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 ;
- e) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
- f) Ajouter le PIIA « District central ».

44. La grille de zonage relative à la zone 1316 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de C.2C à C.4C ;
- b) Ajouter la catégorie d'usage C.4C « Moyenne intensité commerciale » ;
- c) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
- d) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 et le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 3 ;

- e) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - f) Remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » par le PIIA « District central ».
- 45.** La grille de zonage relative à la zone 1318 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à C.4B ;
 - b) Remplacer les usages C.4C, C.7A, I.1A, I.2A et I.4A par les usages H.1, H.2, H.3, H.4(1), H.4(2), H.4, H.5, H.6, H.7, C.2C et C.4B ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - d) Ajouter le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - e) Remplacer le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».
- 46.** La grille de zonage relative à la zone 1322 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à remplacer le taux d'implantation au sol de 30 % à 50 %.
- 47.** La grille de zonage relative à la zone 1324 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à retirer le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé ».
- 48.** La grille de zonage relative à la zone 1325 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
 - b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - c) Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « centre de transbordement de marchandises » et « parc de stationnement partagé » ;
 - d) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - e) Remplacer la hauteur en mètres minimale de 7 à 21 mètres et la hauteur en mètres maximale de 24 à 31 mètres ;
 - f) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1,2 ;
 - g) Remplacer le taux d'implantation au sol minimal de 30 % à 50 % ;
 - h) Remplacer le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».
- 49.** La grille de zonage relative à la zone 1326 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à retirer le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé ».
- 50.** La grille de zonage relative à la zone 1327 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - b) Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « I.4: pierre (taille et fabrication de produits) » et « parc de stationnement partagé » ;
 - c) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - d) Ajouter le nombre d'étages minimal permis de 6 étages ;
 - e) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1,2 ;
 - f) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - g) Remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » et le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».
- 51.** La grille de zonage relative à la zone 1335 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4B à I.2B ;
 - b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle ».
- 52.** La grille de zonage relative à la zone 1337 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - b) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 %.
- 53.** La grille de zonage relative à la zone 1338 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- a) Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4A à I.2A ;
 - b) Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - c) Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - d) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - e) Ajouter le nombre d'étages minimal de 2 étages et le nombre d'étages maximal de 6 étages ;
 - f) Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 2 ;
 - g) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - h) Remplacer le PIIA « Chabanel entre Saint-Laurent et la voie du C.P. » et le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».

- 54.** La grille de zonage relative à la zone 1345 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 et remplacer le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 4,5 à 3 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 %.
- 55.** La grille de zonage relative à la zone 1347 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 %.
- 56.** La grille de zonage relative à la zone 1349 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 %.
- 57.** La grille de zonage relative à la zone 1351 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4B à I.2B ;
 - Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
 - Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 %.
- 58.** La grille de zonage relative à la zone 1360 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Remplacer la catégorie d'usage principale de I.2C à C.4B ;
 - Remplacer les usages C.4C, C.7A, I.1C et I.2C par les usages H.1, H.2, H.3, H.4(1), H.4(2), H.4, H.5, H.6, H.7, C.2C et C.4B ;
 - Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 2 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - Remplacer le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».
- 59.** La grille de zonage relative à la zone 1368 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Remplacer la catégorie d'usage principale de C.3(9)C à C.4B ;
 - Remplacer les usages C.3(9)C, C.7A, I.1C et I.2C par les usages H.1, H.2, H.3, H.4(1), H.4(2), H.4, H.5, H.6, H.7, C.2C et C.4B ;
 - Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Remplacer la hauteur en mètres minimale de 20 à 14 mètres.
 - Ajouter un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 3 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - Remplacer le PIIA « Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé » par le PIIA « District central ».
- 60.** La grille de zonage relative à la zone 1375 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Remplacer la catégorie d'usage principale de I.4B à I.2B ;
 - Retirer la catégorie d'usage I.4 « Industries avec nuisances » ;
 - Ajouter l'usage spécifique EA.10 « Activité communautaire et socioculturelle » ;
 - Ajouter l'usage spécifique autorisé en particulier « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 1 ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 %.
- 61.** La grille de zonage relative à la zone 1533 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « A : agriculture » et « parc de stationnement partagé » ;
 - Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - Remplacer le PIIA « zone 1533 » par le PIIA « District central » ;
 - Ajouter la note « Certains travaux touchant des éléments patrimoniaux industriels de cette zone sont visés par les articles 671, 674 et 674.19 ainsi que l'annexe R ».
- 62.** La grille de zonage relative à la zone 1534 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
- Ajouter les usages spécifiques autorisés en particulier « A : agriculture » et « parc de stationnement partagé » ;

- b) Ajouter la disposition particulière « Règlement RCA13 09010 : usages événementiels et transitoires » ;
 - c) Remplacer le taux d'implantation minimal de 30 % à 50 % ;
 - d) Remplacer le PIIA « zone 1534 » par le PIIA « District central ».
- 63.** L'annexe O de ce règlement est abrogé.
- 64.** Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe R, tel qu'indiqué à l'annexe C.
- 65.** Le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010) est modifié par l'insertion, après la section II du chapitre III, de la section suivante :
- « SECTION III USAGES ÉVÈNEMENTIELS ET TRANSITOIRES
- 12. ZONES D'APPLICATION**
Les dispositions de la présente section s'appliquent dans les zones 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1314, 1318, 1325, 1327, 1338, 1360, 1533, 1534, 1535 et 1536.
- 13. USAGES CONDITIONNELS POUVANT ÊTRE AUTORISÉS**
Les usages « fête populaire », « marché public », « agriculture urbaine », « activité pédagogique de protection de l'environnement », « activité multimédia », « spectacle », « restaurant », « bouffe de rue », « activités récréatives » et « débit de boissons alcooliques » peuvent être autorisés comme usage conditionnel à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment, ou sur un terrain vacant, s'ils remplissent les conditions suivantes :
- 1° l'usage est de nature temporaire ou saisonnière;
 - 2° l'usage est exercé dans un bâtiment, sur un espace de stationnement, un terrain vacant ou un espace résiduel;
 - 3° aucune démolition ou abattage d'arbre n'est nécessaire pour l'implantation de l'usage.
- 14. CRITÈRES D'ÉVALUATION APPLICABLES**
L'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel visé à la présente section doit être faite en considérant les critères suivants :
- 1° l'usage doit être compatible avec le milieu environnant, notamment en termes de superficie, de nombre d'employés, d'heures d'ouverture et d'achalandage ;
 - 2° le nombre de cases de stationnement sur rue et hors rue dans le milieu environnant permet de répondre adéquatement aux besoins de l'usage afin de minimiser les impacts pour le secteur ;
 - 3° les accès véhiculaires et piétonniers pour accéder au site où l'usage est prévu sont aménagés de façon à minimiser les impacts et favoriser une fluidité de la circulation ;
 - 4° les aménagements temporaires en lien avec l'usage proposé doivent viser à minimiser les nuisances hors site (vibrations, émission de poussière, de fumée, d'odeur, de lumière ou de bruit) ;
 - 5° l'usage doit être accompagné de la signalisation nécessaire au bon fonctionnement du site où il est exercé ;
 - 6° l'usage doit limiter l'apport de nouvelles enseignes sur le site ;
 - 7° l'usage doit être encadré dans le temps et l'espace afin de minimiser les impacts sur le milieu d'insertion. ».
- 66.** L'article 13 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010) est modifié par le remplacement du chiffre « 13. » par le chiffre « 15. ».
- 67.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Plan Z-3 de l'annexe A modifié

ANNEXE B

Grilles de zonage de l'annexe L modifiées

ANNEXE C

Annexe R

Émilie Thuillier
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et adoption du projet de règlement :	date
Assemblée publique de consultation :	date
Approbation par les personnes habiles à voter :	s. o.
Adoption du règlement :	date
Approbation par le Service de l'urbanisme et de la mobilité :	date (DAXXXXX)
Certificat de conformité :	date
Publication :	date



RÈGLEMENT D'URBANISME

ANNEXE A

ARRONDISSEMENT
AHUNTSIC-CARTIERVILLE

ZONES

LÉGENDE



0027

ZONES



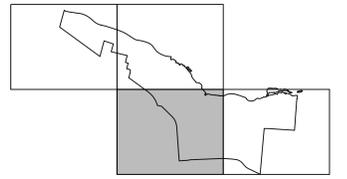
LIMITE DE SECTEUR



LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT

PAGE 1

PAGE 2



PAGE 3

PAGE 4

Z-3 (08-2023)

ÉCHELLE

1:5000



GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1229

USAGES

Usage principal : C.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1229

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	4	/	6
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	2	/	4
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	30	/	70	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	4	m.		
Marge latérale minimale :	3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	E	Autoroute 15 (Crémazie à Sauvé)	671, 674, 674.2
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

A6' LLE DE ZON%A+

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZON+ 1254

k: %A+:		
k s g e ri d i gl:	.4%	
3% >GO6'+: 9k: %A+: %k (O6':>:		
\$%&('ON		
1 lo emeas:	\$.1	<input type="checkbox"/>
2 lo emeas:	\$.2	<input type="checkbox"/>
0 lo emeas:	\$.0	<input type="checkbox"/>
4 lo emeas:	\$.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 lo emeas:	\$.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à lo emeas:	\$.4	<input type="checkbox"/>
1 à 12 lo emeas:	\$.5	<input type="checkbox"/>
10 à 06 lo emeas:	\$.6	<input type="checkbox"/>
0' lo emeas e- l#s:	\$. "	<input type="checkbox"/>
30. . *63*		
% oia- en se- e#r rési' eq- iel:	3.1(1)	
% oia- ré on' r# e# e# re rises:	3.1(2)	3
% i- le i#- en s') ~ ommerciale:	3.2	
% r' /) # - l' :	3.0)	
01le *e - #res# r#- oro#- e:	3.0(1)	
% o2en# i#- en s') ~ ommerciale:	3.4	
% o- e i#- en s') ~ ommerciale:	3.5	
3ommerces *4osertion *i5' ile:	3.6(1)	
3ommerces lo#rds:	3.6(2)	
3ommerces *e ros e- *e#- re os# e:	3. "	%
'N9k: (6'		
'o#s- rie l) 7re r8e' e# *e o#is# d' es:	1.1	%
'o#s- ie r8e' *e l) 7res o#is# d' es:	1.2	%
'o#s- ries r8e' o#is# d' es:	1.4	%
'o#s- rie lo#rde:	1.5	
'o#s- rie *4osertion *i5' ile:	1.6	
'o#s- rie *e ré #) ra- ion à l#-) rie# r:	1. "(1)	
'o#s- rie *e ré #) ra- ion à l#-) rie# r:	1. "(2)	
>?k '0'. *N(: 30@3(' : * ('N: ('k ('ONN* @:		
0#rc: r#rdio; romeos* e:	*.1(1)	<input type="checkbox"/>
*s r# e o#- #rel:	*.1(2)	<input type="checkbox"/>
0l# e; s# r#re; es l#os* e:	*.1(0)	<input type="checkbox"/>
3ime#7re:	*.1(4)	<input type="checkbox"/>
% réos; i# i#e; ~ omm#os# r#re:	*.2(1)	<input type="checkbox"/>
% r#ios; r#r #4m#seme#:	*.2(2)	<input type="checkbox"/>
S' ole rim#re o# se' o# r#re: r#rdie:	*.4(1)	<input type="checkbox"/>
&#- lio- /7=#e; r#ison *e l# #l- #re:	*.4(2)	<input type="checkbox"/>
>*# r#- ion ~ oll) i#le; #o#8er# r#re:	*.4(0)	<input type="checkbox"/>
% #s) e; s#lle *e s' e- r# le:	*.4(4)	<input type="checkbox"/>
lie# *e' #l- e; ~ o#8e#; mo#s-7re:	*.5(1)	<input type="checkbox"/>
3e#- re *4) - ergeme#:	*.5(2)	<input type="checkbox"/>
\$1 #4; 3: : :	*.5(0)	<input type="checkbox"/>
'os- i#- ion o#8erneme# r#le:	*.6(1)	<input type="checkbox"/>
0os- e *e ol' e e# *e om ier:	*.6(2)	<input type="checkbox"/>
% r#- lisseme# *e *e- e- ion:	*.6(0)	<input type="checkbox"/>
'o#ras- r#- #res # - l#=#es:	*. "(1)	<input type="checkbox"/>
A#re; /) li ort:	*. "(2)	<input type="checkbox"/>
0os- :	*. "(0)	<input type="checkbox"/>
'o#ras- r#- #res *e- r#- i- eme#:	*. "(4)	<input checked="" type="checkbox"/>

k: %A+ : :0>3', ?k+: >A%@. *N(%k (O6':>:		
30. . *63*		
3e#- re *4- i#-) s /2s#=#es:	*%1	<input checked="" type="checkbox"/>
9) r#o#e#r# m#z+ 200 m):	*%2	<input checked="" type="checkbox"/>
6es- r#ra#- :	*%0	<input type="checkbox"/>
'ervi es r#son#els e- *omes- i=#es:	*%4	<input checked="" type="checkbox"/>
>?k '0'. *N(: 30@3(' : * ('N: ('k ('ONN* @:		
0#rc: r#rdio; romeos* e:	*%5	<input type="checkbox"/>
A#rdie:	*%6	<input checked="" type="checkbox"/>
> ole rim#re e- ré# ol#re:	*%"	<input type="checkbox"/>
> ole se' on' r#re:	*%	<input type="checkbox"/>
> ole *e#se' o#eme# s') r#l#s):	*%1	<input checked="" type="checkbox"/>
% #i-) ~ omm#os# r#re e- so' io' #l- #re:	*%10	<input checked="" type="checkbox"/>
&#- lio- /7=#e:	*%11	<input checked="" type="checkbox"/>
% r#ison *e l# #l- #re:	*%12	<input type="checkbox"/>
% #s) e:	*%10	<input type="checkbox"/>
lie# *e' #l- e:	*%14	<input type="checkbox"/>
3o#8e#; mo#s-7re:	*%15	<input type="checkbox"/>
0os- e *e ol' e e# *e r#- ier:	*%16	<input checked="" type="checkbox"/>
0os- e *e ol' e e# *e:	*%1"	<input checked="" type="checkbox"/>
0os- e *e om ier:	*%1	<input checked="" type="checkbox"/>
3#serne# m#l# r#re):	*%11	<input type="checkbox"/>
3e#- r#l#) /o#i=#e:	*%20	<input checked="" type="checkbox"/>
% eliers m#o' i r#r#:	*%21	<input type="checkbox"/>
3o#r *e m#) riel e# *e 8) /' #les *e ser# e:	*%22	<input type="checkbox"/>
% #4- ion o# so#s# r#- ion) l#- r#=#e:	*%20	<input type="checkbox"/>

k: %A+ : :0>3', ?k+: %k (O6':>: *N 0%6('3k @6

A: agriculture
Centre de transbordement de marchandises
Parc de stationnement partagé

k: %A+ : :0>3', ?k+: 'N(*69' : *N 0%6('3k @6

%k (6' : 9' : 00: '('ON: 0%6('3k @6':

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

A6' LLE DE ZON%A+

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZON+ 1254

'. 0@%('ON * (9'. *N: 'ONN*. *N(
9'. *N: 'ON:		
MARGES SPÉCIFIQUES		
Nom- re *4- es mi#mgl Dmg+imgl:		
1	C	4
\$#- e#r en m7- res mi#mgle Dmg+imgle:		
	C	1" m.
9'N: ('>		
30: mi#mgl Dmg+imgl:		
	C	0
' . 0@%('ON		
(g#+*4m l#- g- ion mi#mgl Dmg+imgl:		
50	C	" 0 E
. o' e#s) *4m l#- g- ion:		
	C	'K
. g#re g8g#- mi#mgle Dmg+imgle:		
	C	m.
. g#re g#ri7re mi#mgle:		
	C	m.
. g#re l#-) r#le mi#mgle:		
	C	2,5 m.
. g#res g8g#- à) g#l#er en 0''%		
<input checked="" type="checkbox"/>		
060(+3('ON 9k 0% 6'. O'N* * (0''%		
: *3(*k 6: 0% 6'. ON'% F		
*e#i5g#- 3gr#- Nom *# se#- e#r		
: e#- e#r si o#5 g#i5so#mis à normes:		
: e#- e#r si o#5 g#i5so#mis à r#7res:		
8ois e-) o- err#- oires:		
Arg#e ro ri-) e à ~ g#r#7re i#s#- ionnel		
: #e *4mme#- le si o#5 g#i5:		
: #e *# g#rimoine:		
<input type="checkbox"/>		
: *3(*k 6: 9' 0''%		
N#m) ro Ogrtie Nom *# se#- e#r I oir grt' les		
0l.2 * %#- oro#- e 15 r3r) mgHe à : r#8)) 6"1; 6"4; 6"4.2		
&G(' . *N(: 0% 6'. ON'% F		
Nom (2 e *e - l#ime#- %' resse		
NO(+ : 3ON3' 6N%N(@%60(+3('ON 0% 6'. ON'% @		

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1267

USAGES

Usage principal : E.7(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1267

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7	/	21 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1	/	3
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1269

USAGES

Usage principal : C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1269

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	6	/	10
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	31 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	3	/	4
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	A	Boulevard Crémazie (Autoroute 15 à Voie du CP)	671, 674, 674.2
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1273

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	A
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1273

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7	/	21 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1	/	3
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :	0	/	5	m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1274

USAGES

Usage principal : I.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	C
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	C
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input checked="" type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1274

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 4
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 17 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1 / 3
-------------------------	-------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 70 %
Mode(s) d'implantation :	I,J
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	2,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	A	Boulevard Crémazie (Autoroute 15 à Voie du CP)	671, 674, 674.2

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1277

USAGES

Usage principal : C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1277

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	4 / 15
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 55 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	3,5 / 4,5
-------------------------	-----------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 70 %
Mode(s) d'implantation :	I,C
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	2,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1285

USAGES

Usage principal : C.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	C
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1285

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	6 /	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	20 / 45	m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1,2 / 9
-------------------------	---------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85	%
Mode(s) d'implantation :	I	
Marge avant minimale / maximale :		m.
Marge arrière minimale :	4	m.
Marge latérale minimale :	4	m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>	

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1289

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	C
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Restaurant et débit de boissons alcooliques
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

--

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1289

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	6 / 8
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ / m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1,2 / 4
-------------------------	---------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85 %
Mode(s) d'implantation :	I,J,C
Marge avant minimale / maximale :	/ / m.
Marge arrière minimale :	4 m.
Marge latérale minimale :	3 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1293

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	A
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
 Centre de transbordement de marchandises
 I.4: Photographie, photogravure, rayon X
 I.4: Huile végétale (produite par extraction, traitement)
 I.4: Gélatine à base végétale
 I.4: Résine, sauf brai et arcanson
 Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'usage bureau est autorisé dans un bâtiment existant à certaines conditions (voir article 295).
 Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1293

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal : /
 Hauteur en mètres minimale / maximale : 7 / 21 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : 1 / 3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal : 50 / 100 %
 Mode(s) d'implantation : I,J,C
 Marge avant minimale / maximale : 0 / 5 m.
 Marge arrière minimale : 3 m.
 Marge latérale minimale : 2,5 m.
 Marges avant à évaluer en PIIA

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

Certains travaux touchant des éléments patrimoniaux industriels de cette zone sont visés par les articles 671, 674 et 674.19 ainsi que l'annexe R.

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1296

USAGES

Usage principal : C.5B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	B
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1296

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2	/	6
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1	/	4
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	30	/	70	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	4	m.		
Marge latérale minimale :	3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	A	Boulevard Crémazie (Autoroute 15 à Voie du CP)	671, 674, 674.2
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE

1300

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	A
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
I.4: savon (fabrication par fonte ou traitement de corps gras)
Parc de stationnement partagé
Restaurant et débit de boissons alcooliques

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE

1300

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7	/	24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :		/	3
-------------------------	--	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	4	m.		
Marge latérale minimale :	3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

Certains travaux touchant des éléments patrimoniaux industriels de cette zone sont visés par les articles 671, 674 et 674.19 ainsi que l'annexe R.

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1301

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1301

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	6 /	<input type="checkbox"/>
Hauteur en mètres minimale / maximale :	20 / 45	m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1,2 / 4,5
-------------------------	-----------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85	%
Mode(s) d'implantation :	I	
Marge avant minimale / maximale :	0 / 5	m.
Marge arrière minimale :	4	m.
Marge latérale minimale :	4	m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>	

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1309

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	C
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Galerie d'art
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

--

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1309

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 6
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7 / 24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1 / 3
-------------------------	-------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85 %
Mode(s) d'implantation :	I,J,C
Marge avant minimale / maximale :	0 / 5 m.
Marge arrière minimale :	4 m.
Marge latérale minimale :	3 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1312

USAGES

Usage principal : E.1(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1312

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal : /
 Hauteur en mètres minimale / maximale : / m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal : / %
 Mode(s) d'implantation :
 Marge avant minimale / maximale : / m.
 Marge arrière minimale : m.
 Marge latérale minimale : m.
 Marges avant à évaluer en PIIA :

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1314

USAGES

Usage principal : I.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	C
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	C
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	C
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Galerie d'art
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1314

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal : /
Hauteur en mètres minimale / maximale : 7 / 17 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : 1 / 3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal : 50 / 85 %
Mode(s) d'implantation : I,J,C
Marge avant minimale / maximale : 0 / 5 m.
Marge arrière minimale : 3 m.
Marge latérale minimale : 2,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1316

USAGES

Usage principal :	C.4C
-------------------	------

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

--

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1316

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2	/	2
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1	/	3
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :	0	/	2,5	m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	1,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

--

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1318

USAGES

Usage principal : C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1318

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7	/	21 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :		/	3
-------------------------	--	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	100	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :	0	/	5	m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1322

USAGES

Usage principal : H.1-3

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1322

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 2
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 60 %
Mode(s) d'implantation :	I,J,C
Marge avant minimale / maximale :	1,5 / 6,5 m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	1,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1324

USAGES

Usage principal : E.5(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1324

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 2
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	30 / 50 %
Mode(s) d'implantation :	I
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	1,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1325

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Centre de transbordement de marchandises
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1325

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	21	/	31 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1,2	/	3
-------------------------	-----	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :	0	/	5	m.
Marge arrière minimale :	4	m.		
Marge latérale minimale :	3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1326

USAGES

Usage principal : E.4(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1326

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	1	/	6
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	30	/	50	%
Mode(s) d'implantation :	I			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	4	m.		
Marge latérale minimale :	3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1327

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
I.4: pierre (taille et fabrication de produits)
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

--

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1327

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	6 /	<input type="checkbox"/>
Hauteur en mètres minimale / maximale :	20 / 45	m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1,2 / 9
-------------------------	---------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85	%
Mode(s) d'implantation :	I	
Marge avant minimale / maximale :	0 / 5	m.
Marge arrière minimale :	4	m.
Marge latérale minimale :	4	m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>	

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1335

USAGES

Usage principal : I.2B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	B
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	B

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	B
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	B
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input checked="" type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input checked="" type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input checked="" type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1335

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal : /
 Hauteur en mètres minimale / maximale : 4 / 13,5 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : / 3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal : 30 / 85 %
 Mode(s) d'implantation : I,J,C
 Marge avant minimale / maximale : / m.
 Marge arrière minimale : 3 m.
 Marge latérale minimale : 1,5 m.
 Marges avant à évaluer en PIIA

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

--

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1337

USAGES

Usage principal : E.4(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m ²) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1337

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	1 / 2
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 70 %
Mode(s) d'implantation :	I
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	1,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1338

USAGES

Usage principal : I.2A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	A
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	A
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1338

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 6
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7 / 24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	2 / 3
-------------------------	-------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85 %
Mode(s) d'implantation :	I,J,C
Marge avant minimale / maximale :	0 / 5 m.
Marge arrière minimale :	4 m.
Marge latérale minimale :	3 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2		Boulevard Crémazie (Saint-Laurent à Christophe-Colomb)	671, 674, 674.2
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1345

USAGES

Usage principal : C.3(9)C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	C
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1345

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	3 / 6
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1 / 3
-------------------------	-------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 85 %
Mode(s) d'implantation :	I,J,C
Marge avant minimale / maximale :	0 / 3 m.
Marge arrière minimale :	4 m.
Marge latérale minimale :	3 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	B	Boulevard Crémazie (Voie du CP à Saint-Laurent)	671, 674, 674.2

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1347

USAGES

Usage principal : E.5(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1347

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 2
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 70 %
Mode(s) d'implantation :	I
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	1,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :	IS.22		Église Saint-Simon-Apôtre
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse
Église Saint-Simon-Apôtre (1)	Église	145 rue De Beauharnois
Église Saint-Simon-Apôtre (2)	Presbytère	145 rue De Beauharnois

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1349

USAGES

Usage principal : E.5(1)

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1349

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2 / 2
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : /

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50 / 70 %
Mode(s) d'implantation :	I
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	1,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :	IS.21		Slovak Catholic Church of Ascension
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse
Slovak Catholic Church of Ascension (1)	Église	45 rue Legendre Ouest

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1360

USAGES

Usage principal : C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1360

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	7	/	24 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	2	/	3
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :	0	/	5	m.
Marge arrière minimale :	4	m.		
Marge latérale minimale :	3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1368

USAGES

Usage principal : C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE 1368

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :		/	
Hauteur en mètres minimale / maximale :	14	/	45 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	3	/	6
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	85 %
Mode(s) d'implantation :	I		
Marge avant minimale / maximale :		/	
Marge arrière minimale :	4	m.	
Marge latérale minimale :	4	m.	
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>		

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	B	Boulevard Crémazie (Voie du CP à Saint-Laurent)	671, 674, 674.2
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1375

USAGES

Usage principal : I.2B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	B
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	B

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	B
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	B
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input checked="" type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input checked="" type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input checked="" type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input checked="" type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input checked="" type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input checked="" type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

ZONE 1375

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal : /

Hauteur en mètres minimale / maximale : 7 / 21 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal : 1 / 3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal : 50 / 85 %

Mode(s) d'implantation : I,J,C

Marge avant minimale / maximale : / m.

Marge arrière minimale : 3 m.

Marge latérale minimale : 2,5 m.

Marges avant à évaluer en PIIA

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	C	Boulevard Crémazie (Saint-Laurent à Christophe-Colomb)	671, 674, 674.2

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

k : %A+ :

k s s g e r i d i g l :	E.6(1)
-------------------------	--------

3%(>GO6'+S 94 : %A' S %k (O6' : > :

\$%& (%' ON

1 logemea-s :	\$.1	<input type="checkbox"/>
2 logemea-s :	\$.2	<input type="checkbox"/>
0 logemea-s :	\$.0	<input type="checkbox"/>
4 logemea-s :	\$.4(1)	<input type="checkbox"/>
5 à 6 logemea-s :	\$.4(2)	<input type="checkbox"/>
4 à logemea-s :	\$.4	<input type="checkbox"/>
1 à 12 logemea-s :	\$.5	<input type="checkbox"/>
10 à 06 logemea-s :	\$.6	<input type="checkbox"/>
0' logemea-s e- l#s :	\$."	<input type="checkbox"/>

30. . *63*

% oia-eq se-e#r r) si-eq-iel :	3.1(1)	C
% oia-r) on* r#e# e#-re rises :	3.1(2)	
% i- le i#-e#s) ~ omme' i#le :	3.2	C
. r' /) # - l' :	3.0)	
00ie *e - #res# r#-orou-e :	3.0(1)	
. o2e#e i#-e#s) ~ omme' i#le :	3.4	C
. o-e i#-e#s) ~ omme' i#le :	3.5	
3omme' es *40ser-ion *i#i#le :	3.6(1)	
3omme' es lour's :	3.6(2)	
3omme' es *e ros e-#e-re os# e :	3."	A

'N9k : (6*

'o#s-rie l) 7re r#e' e# *e o#is#e' e :	1.1	C
'o#s-rie r#e' *e l) 7res o#is#e' es :	1.2	C
'o#s-ries r#e' o#is#e' es :	1.4	
'o#s-rie lour'e :	1.5	
'o#s-rie *40ser-ion *i#i#le :	1.6	
'o#s-rie *e r) #) r#-ion à l#-e#-rie#r :	1."(1)	
'o#s-rie *e r) #) r#-ion à l#-e#-rie#r :	1."(2)	

>?k '0* . *N(: 30@@3(' : * ('N(('k ('ONN* @

0x' ; i#r' i# : romeo#*e :	* .1(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
* s r' e o#-#rel :	* .1(2)	<input type="checkbox"/>
0l# e ; s# r#e ; es l#o#*e :	* .1(0)	<input type="checkbox"/>
3ime-7re :	* .1(4)	<input type="checkbox"/>
% r) o# ; i# i#e ; omm#o#-r#ire :	* .2(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
. r#io# ; r' *4m#seme# :	* .2(2)	<input type="checkbox"/>
S' ole rim#ire ou se' on* r#ire ; r#erie :	* .4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
& lio- /7=#e ; m#ison *e l# #l#re :	* .4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
>*# r#-ion o' l) i#le ; #o#ers- r#ire :	* .4(0)	<input checked="" type="checkbox"/>
. #s) e ; s#lle *e s e-#e' le :	* .4(4)	<input checked="" type="checkbox"/>
@e# *e" #l#e ; ou8e# ; mon#s-7re :	* .5(1)	<input type="checkbox"/>
3e#-re *4) - er eme# :	* .5(2)	<input type="checkbox"/>
\$1 l#-l ; 3 : : :	* .5(0)	<input type="checkbox"/>
'os-#-ion ou8e#eme#-r#le :	* .6(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
0os-e *e ol' e e-#e om ier :	* .6(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
> r- lisseme#-e *e *)-e#-ion :	* .6(0)	<input type="checkbox"/>
'o# r#-r#-#res # - l=#es :	* ."(1)	<input type="checkbox"/>
A#re ; /) li o#e :	* ."(2)	<input type="checkbox"/>
0o#e :	* ."(0)	<input type="checkbox"/>
'o# r#-r#-#res *e- r#-e#e# :	* ."(4)	<input type="checkbox"/>

k : %A+ : :0>3', ?k* : >A%@. *N(%k (O6' : > :

30. . *63*

3e#-re *4-#-e#s /2s=#es :	*%1	<input type="checkbox"/>
9) r#o#e#r-#m#z+200m2) :	*%2	<input type="checkbox"/>
6es-#r#e#- : er8' es ersono#s e-#omes-i=#es :	*%0	<input type="checkbox"/>
er8' es ersono#s e-#omes-i=#es :	*%4	<input type="checkbox"/>

>?k '0* . *N(: 30@@3(' : * ('N(('k ('ONN* @

0x' ; i#r' i# : romeo#*e :	*%5	<input checked="" type="checkbox"/>
A#r*erie :	*%6	<input checked="" type="checkbox"/>
> ole rim#ire e- r) s' ol#ire :	*%"	<input type="checkbox"/>
> ole se' on* r#ire :	*%	<input type="checkbox"/>
> ole *e#se# o#eme#-s) i#l#s) :	*%1	<input type="checkbox"/>
%-#e#) ~ omm#o#-r#ire e-#o' io' #l#re#le :	*%10	<input checked="" type="checkbox"/>
& lio- /7=#e :	*%11	<input checked="" type="checkbox"/>
. r#ison *e l# #l#re :	*%12	<input type="checkbox"/>
. #s) e :	*%10	<input type="checkbox"/>
@e# *e" #l#e :	*%14	<input type="checkbox"/>
3ou8e# ; mon#s-7re :	*%15	<input type="checkbox"/>
0os-e *e ol' e *e #r#ier :	*%16	<input type="checkbox"/>
0os-e *e ol' e :	*%1"	<input type="checkbox"/>
0os-e *e om ier :	*%1	<input type="checkbox"/>
3#ser#e-#m#l#-r#ire) :	*%11	<input type="checkbox"/>
3e#-r#-l) /oni=#e :	*%20	<input type="checkbox"/>
%eliers m#o' i r#-# :	*%21	<input checked="" type="checkbox"/>
3our *e m#-r#e#-e#) /i#les *e ser8' e :	*%22	<input type="checkbox"/>
3-#-ion ou sous#-#-ion) le-#-#e# :	*%20	<input type="checkbox"/>

k : %A+ : :0>3', ?k* : %k (O6' : > : *N 0%6 ('3k @6

% agriculture
Parc de stationnement partagé

k : %A+ : :0>3', ?k* : 'N(*69' : *N 0%6 ('3k @6

%k (6* : 9' : 00 : ('ON : 0%6 ('3k @6* :

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

' . 0@NT9' ON *(9'. ENS'ONNEMENT

9'. *N : 'ON :

Nom-re *4-# es mi#im#l Dm#-im#l :	2	C	15
\$#-e#r e# m7-res mi#im#le Dm#-im#le :	3	C	55 m.

9'N : ('>

30 : mi#im#l Dm#-im#l :	-	C	4.5
-------------------------	---	---	-----

' . 0@N(%' ON

(##+*4m l#-#-ion mi#im#l Dm#-im#l :	50	C	70 E
. ode#s) *4m l#-#-ion :			' ;K3
. r# e r#-e#-mi#im#le Dm#-im#le :	-	C	- m.
. r# e r#ri7re mi#im#le :	4		m.
. r# e l#-r#le mi#im#le :	4		m.
. r# e# r#-e#-e#) & l#-#-e# e# 0''%			<input checked="" type="checkbox"/>

060 ('3 ('ON 9k 0% 6'. O'NE *(0''%

*3 ('k 6 : 0% 6'. ON' % F

	*e#i#e#-#	3 r#-e#-#	Nom *# se'-e#r
: e'-e#r si o# r#-i#s#o#m#s à o#r#es :			
: e'-e#r si o# r#-i#s#o#m#s à r#-#res :			
8ois e-#) o-err#-o#res :			
Ara#e ro r#-e#) e à r#-e#-7re i#s-#-ion#el :			
: l#e *4m#e#- le si o# r#-i#s#o#m#s :			
: l#e *# r#-rimo#e :	<input type="checkbox"/>		

*3 ('k 6 : 9' 0''%

N#m) ro	O#-r#e	Nom *# se'-e#r	I oir r#-# les
PI.21		District central	671, 674, 674.21

&G(' : *N(: 0% 6'. ON' % F

Nom	(2 e *e - l#-ime#e#	%#resse
-----	---------------------	---------

NO(* : 3ON3' 6N#N(@#060 ('3 ('ON 0% 6'. ON' % @

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1535

USAGES

Usage principal : C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1535

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	4 / 12
Hauteur en mètres minimale / maximale :	/ 45 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	2,5 / 4
-------------------------	---------

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	35 / 70 %
Mode(s) d'implantation :	I,C
Marge avant minimale / maximale :	/ m.
Marge arrière minimale :	3 m.
Marge latérale minimale :	2,5 m.
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1536

USAGES

Usage principal : C.5B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2 logements :	H.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3 logements :	H.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4 logements :	H.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5 à 6 logements :	H.4(2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4 à 8 logements :	H.4	<input checked="" type="checkbox"/>
9 à 12 logements :	H.5	<input checked="" type="checkbox"/>
13 à 36 logements :	H.6	<input checked="" type="checkbox"/>
37 logements et plus :	H.7	<input checked="" type="checkbox"/>

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B
Forte intensité commerciale :	C.5	B
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	<input type="checkbox"/>
Espace naturel :	E.1(2)	<input type="checkbox"/>
Place, square, esplanade :	E.1(3)	<input type="checkbox"/>
Cimetière :	E.1(4)	<input type="checkbox"/>
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	<input type="checkbox"/>
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	<input type="checkbox"/>
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	<input type="checkbox"/>
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	<input type="checkbox"/>
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	<input type="checkbox"/>
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	<input type="checkbox"/>
Centre d'hébergement :	E.5(2)	<input type="checkbox"/>
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	<input type="checkbox"/>
Institution gouvernementale :	E.6(1)	<input type="checkbox"/>
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	<input type="checkbox"/>
Établissement de détention :	E.6(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures publiques :	E.7(1)	<input type="checkbox"/>
Gare, hélicoptère :	E.7(2)	<input type="checkbox"/>
Port :	E.7(3)	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	<input type="checkbox"/>
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	<input type="checkbox"/>
Restaurant :	EA.3	<input type="checkbox"/>
Services personnels et domestiques :	EA.4	<input type="checkbox"/>

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	<input type="checkbox"/>
Garderie :	EA.6	<input checked="" type="checkbox"/>
École primaire et préscolaire :	EA.7	<input checked="" type="checkbox"/>
École secondaire :	EA.8	<input checked="" type="checkbox"/>
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	<input type="checkbox"/>
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibliothèque :	EA.11	<input checked="" type="checkbox"/>
Maison de la culture :	EA.12	<input checked="" type="checkbox"/>
Musée :	EA.13	<input checked="" type="checkbox"/>
Lieu de culte :	EA.14	<input checked="" type="checkbox"/>
Couvent, monastère :	EA.15	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police de quartier :	EA.16	<input checked="" type="checkbox"/>
Poste de police :	EA.17	<input type="checkbox"/>
Poste de pompier :	EA.18	<input type="checkbox"/>
Caserne (militaire) :	EA.19	<input type="checkbox"/>
Central téléphonique :	EA.20	<input type="checkbox"/>
Ateliers municipaux :	EA.21	<input type="checkbox"/>
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	<input type="checkbox"/>
Station ou sous-station électrique :	EA.23	<input type="checkbox"/>

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

ZONE 1536

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	4	/	12
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	45 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	2,5	/	4
-------------------------	-----	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	35	/	70	%
Mode(s) d'implantation :	I,C			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>			

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	<input type="checkbox"/>		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.21		District central	671, 674, 674.21

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

ANNEXE R – PATRIMOINE INDUSTRIEL

Rue	Numéros	Façades	Matériaux	Ouvertures	Ornementation	Mobilier urbain	Affichage	Aménagement extérieur	Structure	Machinerie	Cheminée	Anciens rails
Clark	9875	REH	CON	REH	CON	-	-	-	-	-	CON	-
Jeanne-Mance	9785	CON	CON	REH	CON	RES	-	-	-	-	-	-
Louvain Ouest	103	CON	CON	REH	CON	-	-	CON	-	-	-	-
Louvain Ouest	195	CON	CON	REH	RES	-	-	-	-	-	-	-
Louvain Ouest	270	RES	RES	REH	RES	-	RES	-	CON	RES	-	-
Louvain Ouest	350	CON	CON	RES	CON	-	-	CON	-	-	-	CON
Port-Royal Ouest, de	45	CON	CON	REH	CON	-	-	RES	-	-	-	-
Port-Royal Ouest, de	50	CON	CON	REH	CON	-	CON	-	-	-	-	-
Port-Royal Ouest, de	195	RES	RES	REH	CON	-	-	-	-	-	CON	-
Port-Royal Ouest, de	255	RES	RES	REH	CON	-	-	-	-	-	-	-
Port-Royal Ouest, de	289	RES	CON	REH	RES	-	RES	RES	-	-	-	-

Port-Royal Ouest, de	350	RES	CON	REH	CON	-	-	-	-	-	-	-
Port-Royal Ouest, de	450	CON	CON	RES	CON	-	CON	-	-	-	-	-
Saint-Urbain	9884	CON	RES	REH	CON	-	-	-	-	-	-	-
Sauvé Ouest	250	CON	CON	RES	CON	-	-	REH	-	-	-	-
Sauvé Ouest	290, 300, 330 et 350	CON	CON	REH	CON	-	-	-	-	-	-	-
Tolhurst	9797	RES	RES	REH	CON	-	-	-	-	-	-	-

CON : L'élément doit être maintenu et exempt de toute altération ou dégradation, dans le même état qu'à l'origine ou dans un bon état qui s'en rapproche.

REH : L'élément peut être remplacé par un modèle neuf, plus performant, qui permettra d'allonger la durée de vie d'un bâtiment et d'assurer ou de renouveler son usage.

RES : L'élément doit être restitué à son état architectural ancien ou d'origine. Il s'agit donc de restituer les éléments architecturaux modifiés à un état antérieur.